

Rapport de durabilité

Politique d'investissement responsable

Septembre 2021

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	5
2.1	ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	5
2.2	INTÉGRATION ESG	6
2.3	INTÉGRATION ODD	7
2.4	EXCLUSION	7
3	ANALYSE ESG	8
3.1	MÉTHODOLOGIE	8
3.1.1	Score quantitatif ESG	8
3.1.2	Exposition aux controverses	9
3.1.3	Exposition aux secteurs sensibles	10
3.1.4	Rating ESG final	10
3.1.5	Rating global du portefeuille	11
3.2	LE PORTEFEUILLE DE LA CPCN	11
3.2.1	Fortune analysée	11
3.2.2	Répartition des ratings	13
3.2.3	Rating final	13
3.3	EXPOSITION AUX SECTEURS SENSIBLES	14
3.3.1	Les 20 plus importantes sociétés exposées aux secteurs sensibles	15
3.4	EXPOSITION AUX CONTROVERSES MAJEURES	16
4	IMPACT CLIMATIQUE	17
4.1	EMPREINTE CARBONE	17
4.1.1	Empreinte carbone des portefeuilles actions	17
4.1.2	Les dix plus importants contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille	18
4.2	TEST PILOTE DE COMPATIBILITÉ CLIMATIQUE (PACTA)	19
4.2.1	Le modèle	20
4.2.2	Résultat du portefeuille	21
4.2.3	Alignement du portefeuille avec l'objectif de l'Accord de Paris	22
4.2.4	Comparaison avec les pairs	23
4.3	ANALYSE DES ÉMISSIONS DE CO ₂ DE L'IMMOBILIER DIRECT	24
4.3.1	L'ensemble des bâtiments	24
4.3.2	Bâtiments ayant les plus fortes émissions	25
5	ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	26
6	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	27
6.1	INTÉGRATION ESG	27
6.2	IMPACT CLIMATIQUE	28
6.3	ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	29
7	ANNEXE 1 : ODD N° 13 – FICHE D'INFORMATION	31
8	ANNEXE 2 : ODD N° 8 – FICHE D'INFORMATION	32
9	ANNEXE 3 : ODD N° 11 – FICHE D'INFORMATION	33
10	ANNEXE 4 : ODD N° 5 – FICHE D'INFORMATION	34
11	ANNEXE 5 : ANALYSE ESG – OBLIGATIONS	35
11.1	FORTUNE ANALYSÉE	35
11.2	RÉPARTITION DES RATINGS	35
11.3	RATING FINAL	35
11.4	OBLIGATIONS SUISSES	36
11.4.1	Fortune analysée	36
11.4.2	Répartition des ratings	36
11.4.3	Rating final	36
11.5	OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	37
11.5.1	Fortune analysée	37

11.5.2	<i>Répartition des ratings</i>	37
11.5.3	<i>Rating final</i>	37
11.6	OBLIGATIONS D'ENTREPRISES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE.....	38
11.6.1	<i>Fortune analysée</i>	38
11.6.2	<i>Répartition des ratings</i>	38
11.6.3	<i>Rating final</i>	38
12	ANNEXE 6 : ANALYSE ESG – ACTIONS	39
12.1	FORTUNE ANALYSÉE	39
12.2	RÉPARTITION DES RATINGS	39
12.3	RATING FINAL	39
12.4	ACTIONS SUISSES	40
12.4.1	<i>Fortune analysée</i>	40
12.4.2	<i>Répartition des ratings</i>	40
12.4.3	<i>Rating final</i>	40
12.5	ACTIONS INTERNATIONALES.....	41
12.5.1	<i>Fortune analysée</i>	41
12.5.2	<i>Répartition des ratings</i>	41
12.5.3	<i>Rating final</i>	41
12.6	ACTIONS ÉMERGENTES	42
12.6.1	<i>Fortune analysée</i>	42
12.6.2	<i>Répartition des ratings</i>	42
12.6.3	<i>Rating final</i>	42



1 INTRODUCTION

Dans une optique d'investissement à long terme, la CPCN intègre depuis plusieurs années les risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation de ses placements. En tant qu'investisseur responsable, elle entend également aligner son portefeuille sur les principes ratifiés par l'Accord de Paris, la Confédération et le canton de Neuchâtel en matière de réchauffement climatique.

Prônant la transparence, le positionnement actuel du portefeuille de la Caisse et les diverses mesures déjà prises en matière d'investissement responsable sont présentés aux chapitres 3, 4 et 5. Comparé à nos pairs, le portefeuille est mieux positionné sur plusieurs aspects. Cet état des lieux ne constitue toutefois qu'un point de départ et la Caisse entend poursuivre et même renforcer son engagement afin de remplir les objectifs majeurs qu'elle s'est fixés (cf. chapitre 6) :

- **atteindre la neutralité carbone de ses investissements en valeurs mobilières en 2050 ;**
- **réduire significativement les émissions de CO₂ de l'immobilier direct d'ici 2050 ;**
- **instaurer des objectifs intermédiaires pour 2025 et 2030.**

La mise en pratique reste cependant complexe en raison d'objectifs parfois contradictoires. Par exemple, afin de réduire ses émissions de CO₂, la Caisse pourrait favoriser le nucléaire au détriment des énergies fossiles pour la production d'électricité, mais une telle stratégie serait à l'opposé de la politique climatique de la Suisse qui a décidé de sortir du nucléaire. Plus généralement, le recours aux exclusions risque de réduire la diversification des investissements et potentiellement augmenter la volatilité du portefeuille.

C'est pourquoi, la Caisse a mis en place une politique d'investissement responsable s'articulant autour de quatre piliers (cf. chapitre 2) qui doit lui permettre de remplir les objectifs fixés, tout en maintenant le profil rendement/risque de son portefeuille.

Le positionnement du portefeuille en matière de durabilité sera mesuré tous les deux à trois ans et la politique d'investissement responsable sera, si nécessaire, adaptée en fonction des progrès réalisés.

Ce document formalise plus précisément les principes d'investissement responsable édictés dans les lignes directrices publiées sur le site Internet de la Caisse.

2 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La politique d'investissement responsable de la CPCN s'articule autour de quatre piliers :



2.1 Engagement actionnarial

Dialogue

Pour mettre en œuvre sa politique d'investissement responsable, la CPCN privilégie avant tout la voie du **dialogue** en partenariat avec plus de 230 investisseurs institutionnels réunis sous la bannière d'Ethos¹. Elle est ainsi membre de l'**Ethos Engagement Pool Suisse** depuis juillet 2011 et est devenue membre fondateur de l'**Ethos Engagement Pool International** en janvier 2017, afin d'étendre son action au niveau de ses investissements à l'étranger.

Cet engagement se traduit par la participation collective à de nombreuses **initiatives** favorisant le dialogue, la responsabilisation et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG. Il veille à privilégier les progrès globaux en matière de durabilité sans se limiter à investir uniquement dans des sociétés pionnières en matière de développement durable.

Par exemple, l'initiative la plus emblématique, *Climate Action 100+*, réunit plus de 500 investisseurs représentant 52'000 milliards d'actifs sous gestion, dont la pression a permis d'obtenir des 100 plus gros émetteurs de gaz à effet de serre de se conformer à l'*Accord de Paris* et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 tout en instaurant des objectifs intermédiaires.



Sur le plan social, l'initiative "Workforce Disclosure Initiative (WDI)", qui réunit 53 institutions représentant 7'500 milliards d'actifs sous gestion, a pour but d'améliorer la transparence sur la manière dont les grandes entreprises traitent leurs employés au sein du groupe, mais aussi leurs fournisseurs. Elle collecte des données qui doivent contribuer à une amélioration de la qualité des emplois. En 2020, 141 sociétés ont répondu au questionnaire, soit quatre fois plus que lors de son lancement en 2017.

Le chapitre 5 ENGAGEMENT ACTIONNARIAL offre plus de détails sur l'envergure des différentes initiatives et le nombre de sociétés ciblées.

Exercice des droits de vote

¹ Ethos, Fondation suisse pour un développement durable a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future. Elle est pionnière dans le domaine depuis 1997.

Cet actionnariat actif est indissociablement lié à l'**exercice des droits de vote**. Depuis 2013, la CPCN défend au mieux les intérêts des assurés en votant sur tous les points à l'ordre du jour lors des assemblées générales des sociétés suisses cotées dont elle détient des actions. Chaque année elle ratifie les principes et les lignes directrices de vote d'Ethos et s'appuie sur ses recommandations pour approuver ou refuser les propositions des sociétés notamment sur la composition du conseil d'administration, la rémunération des instances dirigeantes ou encore la structure du capital.

A l'international, la Caisse ne détient pas de titres en direct. Les droits de vote sont exercés par la direction des fonds de placement dans lesquels elle est investie selon leurs propres lignes directrices (règlement/ charte), les règles de gouvernance suisses et internationales ainsi que sur les principes des Nation Unies pour l'investissement responsable (UN-PRI).

2.2 Intégration ESG

Les entreprises qui intègrent les enjeux ESG dans leur modèle d'affaires ont la plus forte probabilité de générer des performances financières durables sur le long terme. Dans ce cadre, à profil "rendement/risque" similaire, la CPCN privilégie les investissements qui intègrent des critères ESG. Les décisions d'investissement ne reposent donc plus seulement sur des critères financiers tels que la performance, le risque et le coût, mais prennent également en compte des aspects de durabilité. Le niveau d'intégration de critères ESG varie en fonction de la catégorie de placement et de la qualité des données disponibles selon les régions (marchés développés vs marchés émergents, valeurs mobilière vs immobilières).

La Caisse surveille à intervalle régulier le positionnement de son portefeuille en termes ESG selon la méthodologie et les critères éthiques d'Ethos². Cette analyse extra-financière met en exergue des risques financiers ou de réputation qui découleraient de son exposition à des sociétés dont les activités ou les pratiques ne correspondent pas aux critères de durabilité définis. Après une première analyse en 2017 incluant prioritairement les actions, les résultats de l'analyse 2020 intégrant également les obligations sont présentés au chapitre 3.

Au chapitre 4, le rapport se concentre plus spécifiquement sur l'impact climatique du portefeuille. Son empreinte carbone, fournie par Ethos, est détaillée ainsi que la compatibilité des investissements actuels avec un réchauffement limité à 1.5°C (*Accord de Paris*³).

² Ethos permet aux membres des Engagement Pool d'analyser leurs portefeuilles en tout temps sur son site Internet.

³ L'objectif de l'*Accord de Paris* est de **limiter le réchauffement climatique** à un niveau bien inférieur à 2°, **de préférence à 1.5° Celsius**, par rapport au niveau préindustriel.

2.3 Intégration ODD

Pour compléter sa politique d'investissement responsable, la Caisse a décidé d'intégrer certains objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Les ODD correspondent à un plan d'action universel visant à réaliser des objectifs communs d'importance cruciale pour l'humanité et la planète. Lors de leur lancement, il a été clairement indiqué que la communauté mondiale devait compter autant sur le secteur public que privé pour tendre à leur réalisation. Il est ainsi demandé aux investisseurs institutionnels d'y contribuer activement par la répartition de leurs actifs et leurs décisions d'investissement.

Répartis en 17 catégories, les ODD couvrent les enjeux de développement durable concernant le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture ou encore l'éducation. Ils s'appuient également sur différents accords mondiaux, dont ceux concernant les droits de l'homme ou les changements climatiques.

La Caisse a choisi de se concentrer sur la réalisation de 4 ODD⁴ :



mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



travail décent et croissance économique



villes et communautés durables



égalité entre les sexes

Leur réalisation sera mise en évidence au travers des différentes initiatives soutenues par l'engagement actionnarial et dans la gestion de l'immobilier direct (objectif 2030). A partir de 2021, la CPCN demandera à ses gérants, dont le 70% sont signataires des UN-PRI, de montrer lors de la revue annuelle comment leurs investissements contribuent à la réalisation de ces quatre objectifs.

Une fiche explicative de chaque ODD retenu se trouve aux annexes 1 à 4.

2.4 Exclusion

Conformément aux lois, ordonnances, conventions et accords internationaux signés par la Suisse en matière d'armement, la CPCN exclut de son portefeuille les fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions tels que ceux figurant sur la liste de l'association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

⁴ Concentration volontaire sur les ODD ne relevant pas d'une action ou application gouvernementale.



3 ANALYSE ESG

La Caisse surveille à intervalle régulier le positionnement de son portefeuille sous l'angle ESG selon la méthodologie et les critères éthiques d'Ethos. Le recours aux services de cette société engagée de longue date dans l'actionnariat actif vise à garantir une notation transparente et diligente. Après une première analyse en 2017 incluant prioritairement les actions, les résultats de l'analyse 2020 intégrant également les obligations sont présentés ci-après. Ils sont précédés d'une explication de la méthodologie utilisée.

3.1 Méthodologie

La méthodologie extra-financière d'Ethos repose sur trois étapes pour attribuer une note ESG finale à chaque société.

3.1.1 Score quantitatif ESG

La première étape consiste à établir pour chaque société un score quantitatif ESG basé sur 150 critères répartis dans trois piliers : gouvernance, stratégie de durabilité & reporting et impact sur les parties prenantes.

Gouvernance	Stratégie de durabilité et reporting	Parties prenantes
<ul style="list-style-type: none">• Conseil d'administration et auditeur externe• Structure du capital et droits des actionnaires• Rémunération des instances dirigeantes• Ethique des affaires	<ul style="list-style-type: none">• Stratégie de durabilité• Produits• Reporting environnemental et social	<ul style="list-style-type: none">• Employés• Clients / produits• Société et communautés• Fournisseurs• Environnement

Le score quantitatif s'étend sur une échelle de 0 à 100 points, 100 étant le meilleur score.

Les sociétés sont classées au sein de chaque secteur selon leur score quantitatif ESG (approche "best in class"). Les sociétés ayant un score supérieur de plus d'un écart-type⁵ par rapport à la moyenne du secteur obtiennent la note A+. Les sociétés avec un score supérieur à la moyenne sont classées A-. La note B+ est attribuée aux sociétés dont le score est inférieur à la moyenne et celles dont le score est inférieur de plus d'un écart-type obtiennent un B-.

⁵ L'écart-type sert à mesurer la dispersion, ou l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne

3.1.2 Exposition aux controverses

La deuxième étape consiste à déterminer si la société fait l'objet de controverses liées à son comportement dans les cinq domaines suivants :



Les controverses peuvent être de quatre niveaux de gravité : **modérées, sérieuses, sévères et majeures**.

En fonction du niveau de controverse, les sociétés peuvent être dégradées. Ainsi, une société ayant la note A+ est rétrogradée à A- en cas de controverse modérée, à B+ en cas de controverse sérieuse et à B- en cas de controverse sévère. Les sociétés faisant l'objet d'une controverse majeure reçoivent la note **C**.

3.1.3 Exposition aux secteurs sensibles

La troisième étape consiste à analyser l'exposition des sociétés à douze secteurs sensibles.

Armement	Armement non conventionnel	Tabac	Nucléaire
OGM	Jeux de hasard	Pornographie	Exposition au charbon
Sables bitumineux	Gaz et pétrole de schiste	Gaz et pétrole de l'Arctique	Pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels

Dans le cadre de cette analyse, les sociétés qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs sensibles reçoivent la note finale **D**.

Le seuil d'exposition fixé à 5%, à l'exception de l'Armement non conventionnel qui est à 0%, est considéré dans la pratique comme restrictif.

3.1.4 Rating ESG final

Le rating ESG final des sociétés est donc le suivant :

Rating ESG	Note ESG	Score quantitatif ESG	Niveau maximum de controverses ESG
A+	6	Au-dessus de +1 écart-type	Mineur
A-	5	Au-dessus de la moyenne	Modéré
B+	4	Au-dessous de la moyenne	Sérieux
B-	3	Au-dessous de -1 écart-type	Sérieux
C	2		Majeur
D	1	>5% du chiffre d'affaires réalisé dans un secteur sensible	
Non disponible	1	Sociétés connues d'Ethos, mais dont le rating ESG n'est plus mis à jour ou pas encore disponible	



3.1.5 Rating global du portefeuille

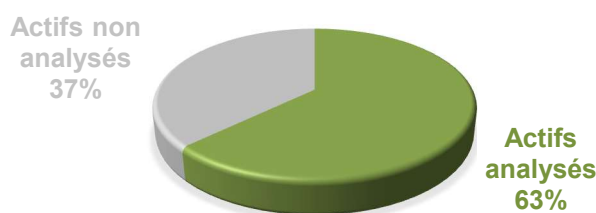
Sur la base de la distribution des ratings, la Caisse calcule une note globale pour chaque portefeuille. Une note allant de 1 à 6 est attribuée aux six niveaux de rating ESG, A+ étant équivalent à 6. La note finale du portefeuille est obtenue en multipliant la proportion de chaque rating au sein du portefeuille par sa note. La note finale ainsi obtenue est ensuite reconvertie en rating global selon le schéma suivant :

Note finale	Rating global
> 5.5	A+
de 4.5 à 5.4	A-
de 3.5 à 4.4	B+
de 2.5 à 3.4	B-
de 1.5 à 2.4	C
< 1.5	D
< 1.5	Non disponible

3.2 Le portefeuille de la CPCN

3.2.1 Fortune analysée

L'analyse se base sur la composition de la fortune de la Caisse au 31.12.2020. Sur les 5.2 milliards de fortune, 63% du portefeuille est analysé selon la méthodologie d'Ethos⁶.



Les actifs couverts par l'analyse sont répartis dans les classes d'actifs suivantes :

Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Obligations en CHF	831	16.0%
Obligations gouvernementales	345	6.6%
Obligations d'entreprises en ME	347	6.7%
Actions suisses	574	11.1%
Actions internationales	987	19.0%
Actions marchés émergents	179	3.4%
Total	3'263	62.9%

* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

⁶ La composition de chaque portefeuille a été fournie par les gérants directement à prevoyance.ne.

Certains actifs ne peuvent pas être analysés selon la méthodologie d'Ethos, soit de par leur nature (liquidités et prêts), soit parce qu'ils ne font pas partie de l'univers d'analyse. Les classes d'actifs non incluses dans l'analyse sont :

Actifs non analysés	Montant (mio. CHF)	%
Liquidités	290	5.6%
Prêt	64	1.2%
Actions internationales small cap	126	2.4%
Immobilier	1'315	25.3%
Private equity	130	2.5%
Hedge funds	0	0.0%
Total	1'924	37.1%

* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

Bien que n'étant pas couvert par Ethos, le private equity fait l'objet d'un processus d'investissement intégrant des critères ESG. Concernant l'immobilier, la part détenue en direct (18%) fait l'objet d'une analyse distincte d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du PACTA (cf. 4.3 Analyse des émissions de CO₂ de l'immobilier direct).

Ainsi, si l'on exclut les liquidités et les prêts en raison de leurs spécificités, seul 10% du portefeuille (actions small cap et immobilier indirect) n'est pas couvert par l'analyse globale (ESG ou empreinte carbone) du portefeuille.

Dans la fortune analysée, certains portefeuilles détiennent du cash et d'éventuelles positions en produits dérivés (*futures*) qui ne sont pas couvertes par l'analyse. De plus, certaines sociétés peuvent également se trouver hors du cercle d'analyse d'Ethos. En tenant compte de ces éléments la fortune couverte est de 3.1 milliards.

Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	40	1.2%
Non couvert	95	2.9%
Couvert	3'128	95.9%
Total	3'263	

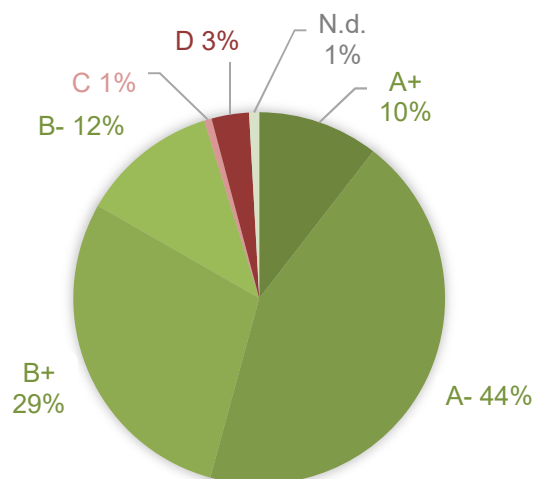
Le taux de couverture avoisine les 96%. Sans le cash et les positions *futures*, il dépasse 97%.



3.2.2 Répartition des ratings

La fortune analysée est répartie dans quinze portefeuilles au sein de six classes d'actifs. Au total, l'analyse porte sur plus de 2'000 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG pour l'ensemble du portefeuille est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	100	328.3	10%
A-	672	1'368.6	44%
B+	599	908.5	29%
B-	411	372.5	12%
C	20	21.2	1%
D	145	101.1	3%
N.d.	62	27.8	1%
Total	2'009	3'128.0	100%



Les sociétés notées A+ à B- représentent 95% du portefeuille global. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures n'est que de 4.0% de la fortune analysée.

Rapportée à la fortune totale de 5.2 milliards, les sociétés exposées aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures ne représentent que 2.4% du portefeuille.

3.2.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale du portefeuille global est de 4.39 ce qui correspond à un rating final de **B+**.

L'analyse ESG détaillée des portefeuilles obligations et actions se trouve à l'ANNEXE 5 : ANALYSE ESG – OBLIGATIONS et à l'ANNEXE 6 : ANALYSE ESG – ACTIONS

3.3 Exposition aux secteurs sensibles

L'exposition du portefeuille global aux secteurs sensibles représente 3.23% de la fortune analysée, soit 101.1 millions. Le nombre de sociétés concernées est de 145. Dans le tableau ci-dessous, le nombre de sociétés et le montant sont supérieurs en raison d'un double comptage de certaines sociétés qui peuvent être exposées à plusieurs secteurs, notamment armement et armement non conventionnel, ainsi que nucléaire et charbon.

Secteurs sensibles	Seuil défini	# stés	Montant (mio. CHF)	% ptf
Armement	5.0%	25	16.0	0.5%
dont Armement non conventionnel	0.0%	14	12.5	0.4%
Jeux de hasard	5.0%	19	4.9	0.2%
OGM	5.0%	5	3.9	0.1%
Nucléaire	5.0%	36	32.6	1.0%
Pornographie	5.0%	-	-	-
Tabac	5.0%	8	13.2	0.4%
Exposition au charbon	5.0%	48	26.0	0.8%
Sables bitumineux	5.0%	5	3.5	0.1%
Gaz et pétrole de schiste	5.0%	10	6.9	0.2%
Gaz et pétrole de l'Arctique	5.0%	-	-	-
Pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels	5.0%	12	8.3	0.3%
Total		168	115.3	3.7%

Les sociétés exposées aux secteurs sensibles (part du chiffre d'affaires supérieure à 5%) sont principalement actives dans le nucléaire (1.0% des actifs analysé), le charbon (0.8% dont 0.4 point de pourcentage déjà exposé au nucléaire, soit 20 sociétés) et l'armement (0.5% dont 0.004 point de pourcentage déjà exposé au nucléaire, soit 1 société).

Les sociétés exposées à l'extraction et au transport de gaz et pétrole non conventionnel représentent 0.6% du portefeuille (dont 0.034 point de pourcentage déjà exposé au nucléaire ou au charbon, soit 2 sociétés).

Les sociétés exposées à l'armement non conventionnel sont actives dans la fabrication d'armes nucléaires. Cependant, conformément aux lois, ordonnances, conventions et accords internationaux signés par la Suisse, le portefeuille n'est pas investi dans les fabricants de mines antipersonnel, ni d'armes à sous-munitions tels que ceux figurant sur la liste de l'association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

3.3.1 Les 20 plus importantes sociétés exposées aux secteurs sensibles

Les 20 plus importantes sociétés exposées aux secteurs sensibles représentent près de la moitié de l'ensemble des sociétés exposées.

Société	Montant (mio. CHF)	% des Excl.	Secteur	Pays	Secteur sensible
BKW	6.2	6.2%	Services publics	CH	Nucléaire 10% - Charbon 4.9%
British American Tobacco	4.5	4.5%	Cons. non cycl.	UK	Tabac 100%
Philip Morris International	3.3	3.3%	Cons. non cycl.	US	Tabac 100%
Altria	3.0	3.0%	Cons. non cycl.	US	Tabac 97%
NextEra Energy	2.7	2.7%	Services publics	US	Nucléaire 4.9% - Pipelines non conventionnels 4.9%
Honeywell International	2.6	2.6%	Industrie	US	Armement 9.9% - dont non conventionnel >0%
Boeing	2.6	2.6%	Industrie	US	Armement 49.9% - dont non conventionnel >0%
Raytheon Technologies	2.4	2.4%	Industrie	US	Armement 100% - dont non conventionnel >0%
Duke Energy	2.4	2.3%	Services publics	US	Nucléaire 29.9% - Charbon 29.9%
Southern Co	2.2	2.2%	Services publics	US	Nucléaire 19.9% - Charbon 19.9%
Franco-Nevada	1.9	1.9%	Matériaux	CA	Charbon 4.9% - Sables bitumineux 4.9%
PG&E	1.9	1.9%	Services publics	US	Nucléaire 29.9%
Glencore	1.9	1.9%	Matériaux	UK	Charbon 9.9%
Dominion Energy	1.8	1.8%	Services publics	US	Nucléaire 29.9% - Charbon 9.9%
BHP Group Ltd	1.7	1.7%	Matériaux	AU	Nucléaire 4.9% - Charbon 5%
Electricité de France (EDF)	1.6	1.6%	Services publics	FR	Nucléaire 100% - Charbon 4.9% - Arctique 4.9%
Exelon Corp	1.6	1.6%	Services publics	US	Nucléaire 49.9%
Bayer	1.6	1.6%	Santé	DE	OGM 19.9%
American Electric Power	1.6	1.5%	Services publics	US	Nucléaire 9.9% - Charbon 49.9%
Cabot Oil & Gas	1.5	1.5%	Energie	US	Gaz et pétrole de schiste 100%
TOTAL	49.1	48.6%			

3.4 Exposition aux controverses majeures

La liste des sociétés faisant l'objet d'une controverse majeure (note C) comprend 20 noms et représente 1.0% du portefeuille global. Ces sociétés sont réparties dans des secteurs différents. Les controverses environnementales (cf. chapitre 2.2) concernent 10 sociétés (40.6% du montant des controverses), l'éthique des affaires 5 (44.0%), les produits 4 (11.9%) et le social 1 (3.5%). Aucune société n'a pour l'instant de problématique majeure liée à sa gouvernance. Barrick Gold, société minière, fait également l'objet d'une controverse majeure au niveau social. La note C pourrait également être attribuée à 18 autres sociétés, déjà exposées aux secteurs sensibles.

Société	Montant (mio. CHF)	% des contro.	Secteur	Pays	Controverse majeure
Volkswagen	4.1	19.3%	Cons. cycl.	DE	Ethique
Exxon Mobil	3.4	16.3%	Energie	US	Ethique
Gazprom	1.9	9.1%	Energie	RU	Environnement
Jardine Matheson Holdings	1.9	8.8%	Industrie	SG	Produit
BASF	1.5	7.2%	Matériaux	DE	Environnement
Rio Tinto Plc	1.4	6.7%	Matériaux	UK	Environnement
Danske Bank	1.3	6.3%	Financières	DK	Ethique
Posco	1.1	5.2%	Matériaux	KR	Environnement
Uber Technologies	0.7	3.5%	Industrie	US	Social
Barrick Gold	0.7	3.5%	Matériaux	CA	Environnement et social
Carnival Corp.	0.6	2.9%	Cons. cycl.	US	Environnement
Freeport McMoRan	0.6	2.8%	Matériaux	US	Environnement
Rio Tinto Ltd	0.5	2.6%	Matériaux	AU	Environnement
Vale	0.5	2.3%	Matériaux	BR	Produit
Equifax	0.4	1.7%	Industrie	US	Ethique
Wilmar International	0.1	0.5%	Cons. non cycl.	SG	Environnement
Bausch Health Companies	0.1	0.5%	Santé	CA	Ethique
Jardine Strategic	0.1	0.4%	Industrie	HK	Produit
Canopy Growth	0.1	0.3%	Santé	CA	Produit
MMC Norilsk Nickel	0.1	0.3%	Matériaux	RU	Environnement
TOTAL	21.2	100.0%			

4 IMPACT CLIMATIQUE

4.1 Empreinte carbone

Ethos fournit également l'empreinte carbone des portefeuilles en actions. L'empreinte carbone comprend les domaines 1 et 2 (scope 1 et 2) tels que définis par le GHG Protocol⁷. Le Domaine 1 englobe les émissions directes issues des activités de production (par exemple combustion de carburant sur les sites de l'entreprise). Le Domaine 2 contient les émissions indirectes provenant des fournisseurs directs d'énergie (par exemple la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers).

Lorsque les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) d'une société sont exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tonnes CO₂e) par million de chiffre d'affaires, elles constituent **l'intensité carbone** de cette société. **L'empreinte carbone** d'un portefeuille est le résultat de la multiplication de l'intensité carbone de chaque société par son poids au sein du portefeuille. Les données de base sont fournies par les sociétés via le Carbon Disclosure Project (CDP). Lorsque les données ne sont pas publiées par les sociétés, elles sont estimées par le CDP et sont considérées comme non publiques.

Le portefeuille actions a une empreinte carbone de 127.1 tonnes de CO₂e par millions de chiffres d'affaires, soit inférieure de 12% à celle du MSCI World (144.2), principal indice de référence des actions des marchés développés.

Actuellement, les données ne sont pas disponibles pour mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles obligataires. Une telle analyse sera ajoutée dès que possible.

4.1.1 Empreinte carbone des portefeuilles actions

L'empreinte carbone des portefeuilles actions est inférieure à celle de leur indice de référence :

Empreinte carbone	Portefeuille	Indice
Actions suisses	122.4	125.9 SPI
Actions internationales	131.6	144.2 MSCI WORLD
Actions marchés émergents	114.1	144.2 MSCI WORLD
Total	127.1	144.2 MSCI WORLD

⁷ GHG Protocol fournit les normes de comptabilisation des gaz à effet de serre les plus utilisées au monde. Ces normes sont conçues pour fournir un cadre aux entreprises, aux gouvernements et à d'autres entités pour mesurer et déclarer leurs émissions de gaz à effet de serre de manière à soutenir leurs missions et leurs objectifs.

4.1.2 Les dix plus importants contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille

Parmi les dix sociétés les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille, cinq sont basées aux Etats-Unis, quatre en Suisse et une à Taiwan. Les trois plus importantes sont des sociétés suisses avec LafargeHolcim, producteur de ciment très consommateur d'énergie, en tête du classement. A elle seule, elle contribue pour 18.0% à l'empreinte carbone du portefeuille. La présence d'un si grand nombre de sociétés suisses dans ce classement s'explique par le biais suisse dans l'allocation stratégique.

Rang	Société	Pays	Secteur	Contribution à l'empreinte carbone du portefeuille
1	LafargeHolcim	CH	Matériaux	18.0%
2	Sensirion Holding	CH	Technologie de l'information	4.2%
3	Nestlé	CH	Consommation non cyclique	2.8%
4	NextEra Energy	US	Services publics	2.7%
5	Newell Brands	US	Consommation cyclique	2.1%
6	Southern Co	US	Services publics	2.1%
7	Duke Energy	US	Services publics	1.7%
8	Taiwan Semiconductor	TW	Technologie de l'information	1.7%
9	American Electric Power	US	Services publics	1.6%
10	Lonza	CH	Santé	1.6%
Contribution des 10 plus gros émetteurs à l'empreinte carbone du portefeuille :				38.5%

En raison de l'absence de sociétés actives dans le secteur de l'énergie en Suisse, LafargeHolcim et Nestlé concentrent plus des deux-tiers des émissions de CO₂e du marché suisse. Ces deux sociétés sont toutefois incluses dans le programme d'engagement au travers de l'initiative "Climate Action 100+" visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, les deux sociétés ont annoncé leurs ambitions de neutralité carbone en 2050 et ont pris des mesures importantes pour limiter leur impact. De plus, elles ont dernièrement accepté, sous la pression d'actionnaires qui ont menacé de déposer une résolution "Say on Climate" lors de l'assemblée générale 2021, que leur stratégie climatique soit soumise au vote annuel des actionnaires (à l'image du vote sur les rémunérations).

Ces deux exemples démontrent la pertinence de l'engagement actionnarial pour l'avancée de la cause globale par opposition aux exclusions qui risquent de laisser les votes en main d'actionnaires moins regardant et attentifs au développement durable.



4.2 Test pilote de compatibilité climatique (PACTA)

Dans le but de mieux cerner l'impact climatique de son portefeuille, la Caisse a également participé de manière volontaire aux deux tests pilotes de compatibilité climatique proposés en 2017 et 2020 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales en collaboration avec l'organisation non gouvernementale 2°C Investing Initiative.

Au total, 179 institutions financières, représentant environ 80% des actifs gérés en Suisse, ont participé au test PACTA⁸ 2020. En ont fait partie 106 caisses de pensions, 24 compagnies d'assurances, 31 banques, 14 gestionnaires d'actifs et 4 autres organisations qui ont ainsi eu l'occasion de tester gratuitement l'alignement de leurs portefeuilles avec l'objectif de maintien du réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015 et dont la Suisse est signataire.

Lors du premier test pilote PACTA en 2017, 79 caisses de pensions et compagnies d'assurance, ont fait tester leurs portefeuilles. Dans l'ensemble, les résultats ont montré un écart important par rapport à l'objectif climatique, mais également les premiers pas vers des investissements respectueux du climat.

Le test 2020 visait à mesurer les progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne la conformité du marché financier suisse avec les objectifs et également une amélioration des secteurs couverts. En effet, en complément de l'examen de l'exposition des portefeuilles en actions et en obligations d'entreprises, les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'environ la moitié de tous les immeubles détenus directement par des investisseurs institutionnels ont été évalués grâce à un modèle développé par l'entreprise Wüest Partner sur mandat de l'OFEV. Seuls les investissements immobiliers indirects n'ont pas pu être évalués.

Ainsi, l'exposition des portefeuilles aux secteurs les plus émetteurs de GES a été calculée et comparée à un portefeuille modèle compatible avec le scénario "Beyond 2 degrees" (B2DS) défini par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).

Suite au test de 2017, plusieurs institutions ont déclaré avoir pris des mesures respectueuses du climat. Cependant, en 2020, le secteur financier suisse dans son ensemble n'est toujours pas aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris : pas une seule institution n'obtient de bons résultats dans plus de la moitié des secteurs concernés par les émissions de GES.

Les participants sont toutefois, en moyenne, alignés avec le scénario de développement durable de l'AIE dans la production de véhicules électriques, la production de gaz et la production d'électricité à partir du gaz. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il faudrait cependant un renforcement ambitieux de l'investissement dans les énergies renouvelables et une diminution plus rapide de la production d'électricité à partir de charbon.

⁸ Paris Agreement Capital Transition Assessment



4.2.1 Le modèle

L'analyse PACTA se concentre sur neuf secteurs représentant 90% des émissions de GES : extraction de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon), production d'électricité, transport (automobile, aviation, transport maritime) et production de matériaux (ciment et acier). Le scénario climatique de l'AIE est un scénario 2°C d'ambition modérée. Il s'appuie sur des hypothèses qui divergent significativement de la politique climatique de la Suisse, en ce qui concerne le déploiement du nucléaire et le captage et stockage de carbone. Il a toutefois été choisi comme référence en raison de sa notoriété au niveau mondial et de sa large couverture sectorielle.

Le scénario climatique se base sur des feuilles de route qui décrivent les changements nécessaires au court du temps pour chaque secteur en termes d'efficacité des émissions ou de capacité de production. Il se fonde sur des données associées aux actifs physiques et industriels à l'échelle mondiale, par exemple les centrales électriques, les usines de production automobile, les champs pétroliers et gaziers. Il associe ces actifs avec les entreprises les détenant, leurs sociétés mères et les titres financiers qu'elles émettent. L'évolution de l'exposition technologique dans le portefeuille est ensuite calculée à l'aide des plans d'investissement (demande de permis de construire, dépôt de brevets, etc.) et de production des entreprises auxquelles il est exposé.

Dans les secteurs pour lesquels des alternatives technologiques concrètes sont disponibles, par exemple les énergies renouvelables, l'évolution de la production dans les scénarios peut être directement comparée à l'évolution prévue de la production des entreprises en portefeuille. Pour les secteurs dans lesquels il n'existe actuellement aucune alternative zéro carbone (la production d'acier et de ciment, le transport aérien et maritime), seule l'intensité carbone peut être mesurée, avec l'incertitude qui en découle.

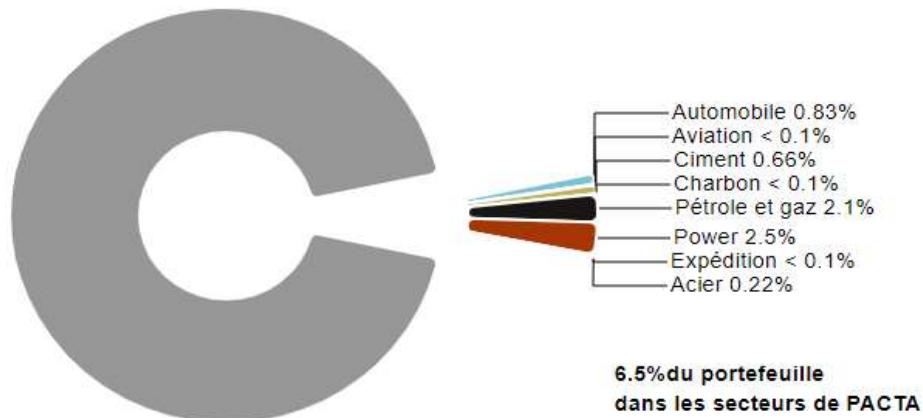


4.2.2 Résultat du portefeuille

Les portefeuilles actions, obligations d'entreprises et immobilier ont été analysés sur la base de leur composition au 31.12.2019.

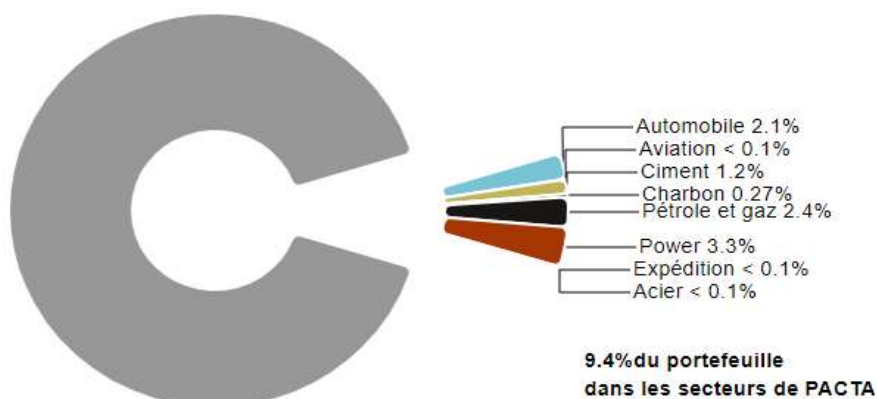
La valeur du portefeuille actions (suisses, internationales, émergentes et small caps) dépasse 1.7 milliard, celle du portefeuille obligations d'entreprises totalise 900 millions et celle de l'immobilier direct 850 millions.

Pour le portefeuille actions, 6.5% correspond à des investissements dans les secteurs couverts par l'analyse et sont répartis comme suit :



Le charbon, l'aviation et le transport maritime (Expédition) représente chacun moins de 0.1% du portefeuille. La production d'électricité (Power) pèse 2.5%, dont près de la moitié (1.2%) provient toutefois de technologies à faibles émissions de carbone (énergies renouvelables, hydraulique et nucléaire). Les voitures électriques et hybrides représentent un quart de l'exposition au secteur automobile (0.8%). Les productions de ciment (0.7%), de pétrole et gaz (2.1%) n'offrent pour l'instant pas de technologies à faibles émissions de carbone.

Pour le portefeuille en obligations d'entreprises, 9.4% du portefeuille est exposé aux secteurs concernés :



L'acier, l'aviation et le transport maritime (Expédition) représente chacun moins de 0.1% du portefeuille. La production d'électricité (Power) pèse 3.3%, mais près de la moitié (1.6%) est investie dans des technologies à faibles émissions de carbone (énergies renouvelables, hydraulique et nucléaire). La part des voitures électriques et hybrides est extrêmement faible (moins de 0.1%). Les productions de ciment (1.2%), de pétrole et gaz (2.4%) n'offrent pour l'instant pas de technologies à faibles émissions de carbone.

4.2.3 Alignement du portefeuille avec l'objectif de l'Accord de Paris

L'illustration ci-dessous présente l'alignement des portefeuilles actions et obligations par rapport au scénario de l'AIE conforme avec un réchauffement limité à 2°C. L'échelle de couleur s'étalant du rouge clair au rouge foncé indique un désalignement et celle s'étalant du vert clair au vert foncé indique un alignement. Le score dans les cases de couleur indique la performance du portefeuille par rapport aux autres caisses de pensions. Les scores les plus bas traduisent une performance supérieure à celle réalisée par les autres :

	Actions	Obligations
Energie		
Renouvelable	43	38
Charbon	49	32
Automobile		
Electrique	58	27
Moteur à combustion	65	52
Combustible fossile		
Charbon	10	52
Pétrole	52	46
Gaz	29	69

Portefeuille en actions :

En ce qui concerne la production d'électricité (Power), le portefeuille est relativement éloigné du benchmark 2°C, mais se situe dans la moyenne des autres participants. Il est par contre mieux aligné dans l'automobile où il fait mieux que la plupart des participants. Dans les combustibles fossiles, le portefeuille est mal aligné en raison de son exposition au pétrole. Il est peu aligné avec le charbon tout en ayant un très bon classement par rapport aux participants.

Le portefeuille est bien aligné avec un scénario à 2°C en ce qui concerne le gaz.

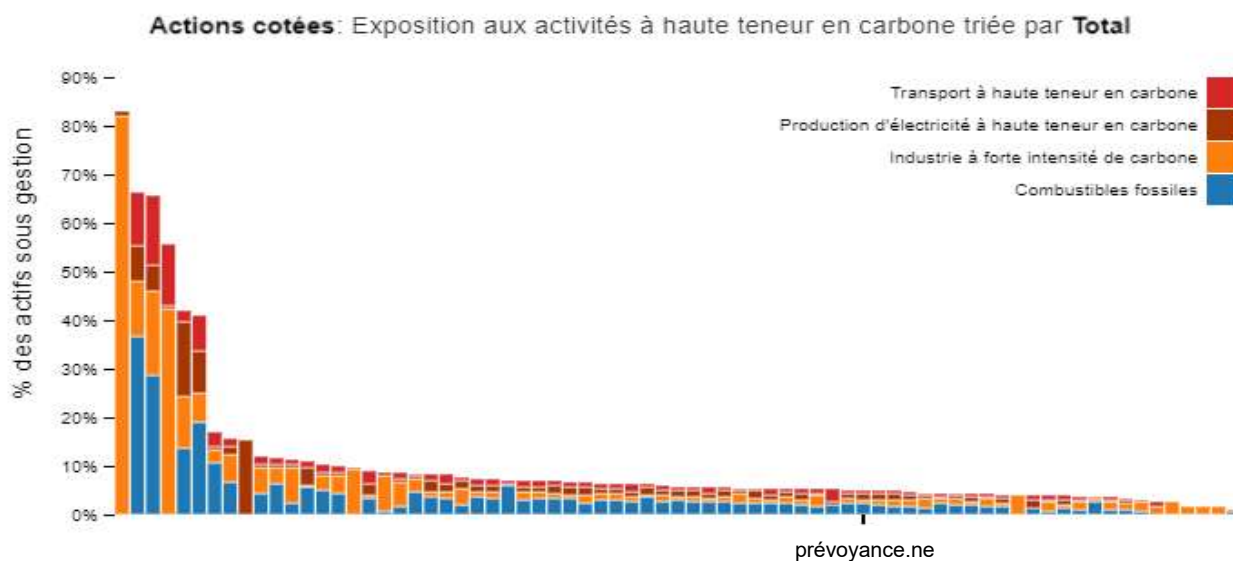
Portefeuille en obligations d'entreprises :

En ce qui concerne la production d'électricité le constat est le même que pour les actions. Concernant l'automobile, le portefeuille est relativement bien aligné grâce à son exposition aux voitures électriques. Dans les combustibles fossiles, le positionnement est mauvais en charbon, peu aligné en pétrole, mais bien aligné dans le gaz.

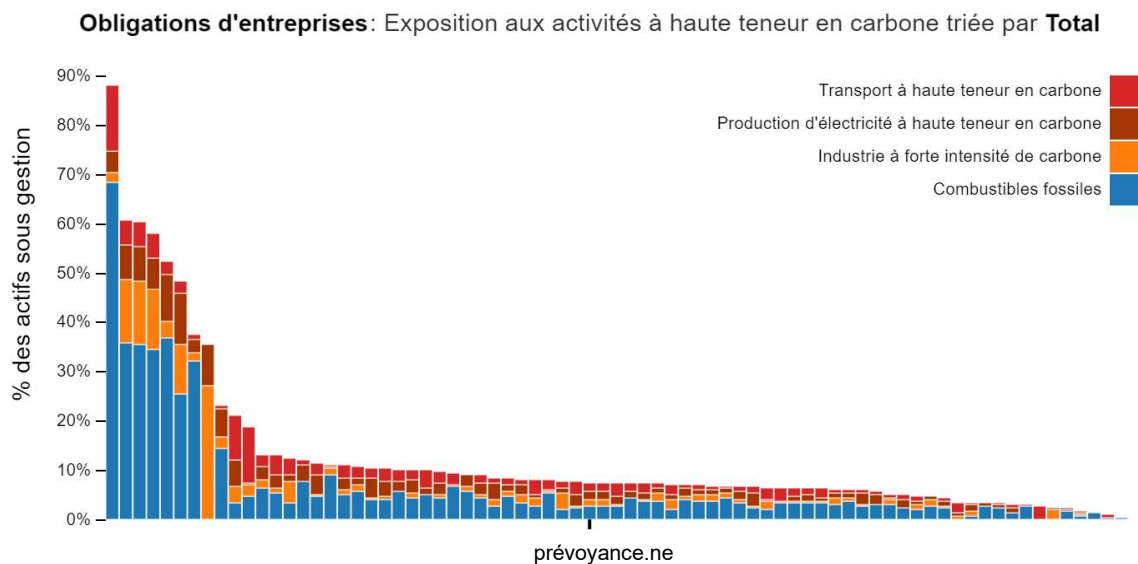


4.2.4 Comparaison avec les pairs

Le portefeuille actions est exposé à hauteur de 5% aux technologies à fortes émissions de carbone. Il se situe dans le deuxième quartile par rapport aux caisses de pensions.



Le portefeuille obligations est exposé à hauteur de 7% aux technologies à fortes émissions de carbone. Il se situe dans le troisième quartile par rapport aux caisses de pensions.



4.3 Analyse des émissions de CO₂ de l'immobilier direct

Les émissions de CO₂ du parc immobilier suisse représentent actuellement un peu plus d'un quart des émissions totales de CO₂ de la Suisse. La part de bâtiments alimentés par des sources d'énergie non fossiles a fortement augmenté depuis l'an 2000. L'utilisation de divers instruments de politique climatique tels que le programme de construction ainsi que les programmes de soutien cantonaux ont contribué à réduire les émissions ces dernières années. Or, 70% des immeubles fonctionnent toujours au pétrole ou au gaz.

Dans le segment des nouvelles constructions, les bâtiments nouvellement construits sont équipés, dans une large mesure, de systèmes de chauffage à base d'énergie renouvelable. Néanmoins, l'évolution du parc global n'est pas assez rapide, surtout lorsqu'il s'agit de rénovation de bâtiments existants.

Afin d'atteindre l'objectif déclaré par le Conseil fédéral d'un niveau de zéro émission nette en 2050, le parc immobilier suisse devra à l'avenir réduire ses émissions de CO₂ plus rapidement que par le passé. Dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO₂, refusée lors de la votation populaire du 13 juin 2021, il était prévu d'introduire des limites sur les émissions de CO₂ des bâtiments. Le Parlement avait proposé qu'à partir de 2023, une valeur limite de 20kg/m² de CO₂ par an devait s'appliquer lors du renouvellement des systèmes de chauffage. Cette limite aurait dû être renforcée de 5kg tous les 5 ans. Cela signifiait que les propriétaires n'auraient pu installer un nouveau système de chauffage au mazout que si la maison était très bien isolée.

Il était également prévu que, dès 2023, les nouvelles constructions ne pourraient, en principe, plus provoquer d'émissions de CO₂ provenant de combustibles fossiles pour le chauffage et l'eau chaude. En outre, la taxe sur le CO₂ provenant des carburants devait passer de CHF 120.- aujourd'hui à CHF 210.- par tonne de CO₂ si les émissions provenant des combustibles ne diminuaient pas suffisamment. Le programme de construction ainsi que les programmes et réglementations cantonaux de soutien devaient également être poursuivis. Malgré le refus populaire, la Caisse examinera à intervalles réguliers la conformité de son parc immobilier avec l'objectif de zéro émission nette en 2050 et avec les limites convenues à partir de 2023.

4.3.1 L'ensemble des bâtiments

Le parc immobilier comprend 250 bâtiments, dont 226 habitations, 20 administrations et 4 commerces. Le total des émissions de CO₂ est de 6'955 tonnes.

Bâtiments	Nombre	Emissions de CO ₂ (tonnes)	kg/m ²
Habitation	226	6'264	12.6
Administration	20	577	22.6
Commerce	4	114	0.00
Total	250	6'955	

Les émissions moyennes de CO₂ pour tous les bâtiments soumis au test sont de 11.1kg/m². Cette valeur est 10.1% inférieure à la valeur moyenne des bâtiments de l'ensemble des caisses de pensions (12.3kg/m²) et se situe en dessous de la limite de 20kg/m², qui aurait dû s'appliquer selon la loi révisée sur le CO₂, lors du remplacement du chauffage dans les bâtiments existants à partir de 2023.

En tenant compte des mesures de rénovation et de substitution prévues d'ici 2030, la moyenne relative des émissions de CO₂ passe à 9.5kg/m², ce qui correspond à une réduction de 14.7% par rapport au chiffre de 11.1kg/m² de 2020.

4.3.2 Bâtiments ayant les plus fortes émissions

Les cinq bâtiments ayant les plus fortes émissions sont les suivants :

Adresse	Source d'énergie	kg/m ²	CO ₂ (t)
Eclair 10, La CDF	Pétrole	46.1	151.6
Léopold-Robert 114, La CDF	Gaz	30.9	140.4
Bois-Noir 45, La CDF	Pétrole	46.8	138.0
Léopold-Robert 90, La CDF	Gaz	31.3	135.4
Trois-Portes 33, Neuchâtel	Pétrole	36.0	114.9
Total			680.3

Ce tableau ne tient pas compte des rénovations effectuées dernièrement à Eclair 10 (façade, fenêtres et plafond du sous-sol). En tenant compte de ces dernières, les émissions passent de 46.1 à 9.4kg/m², soit une diminution de 151.6 à 31.0 tonnes de CO₂ par an. Les rénovations prévues de Léopold-Robert 90 et 114 à La Chaux-de-Fonds, incluant le remplacement des agents énergétiques par de l'énergie renouvelable, devraient permettre d'économiser 276 tonnes de CO₂ par an. En y ajoutant les rénovations de Bois-Noir 45 et Trois-Portes 33, sans changer de source d'énergie, les émissions de CO₂ pourraient diminuer de 592 tonnes par an :

Adresse	Source d'énergie	kg/m ²	CO ₂ (t)
Eclair 10, La CDF	Pétrole	9.4	31.0
Léopold-Robert 114, La CDF	Renouvelable	0.0	0.0
Bois-Noir 45, La CDF	Pétrole	9.5	27.9
Léopold-Robert 90, La CDF	Renouvelable	0	0
Trois-Portes 33, Neuchâtel	Pétrole	9.3	29.6
Total			88.5



5 ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Le dialogue avec les entreprises est l'instrument privilégié par la Caisse pour répondre à la problématique de durabilité de ses portefeuilles. Parmi les 145 sociétés exposées aux secteurs sensibles, 97 sont actuellement la cible d'initiatives collectives auxquelles la Caisse participe via l'Ethos Engagement Pool.

Pour les 20 entreprises faisant l'objet de controverses majeures, 18 se sont vues adressées au moins une initiative, Exxon Mobil faisant même l'objet de neuf initiatives. Les deux sociétés ne faisant pas l'objet d'une initiative sont Canopy Growth (Canada, Santé) et Jardine Matheson Holdings (Singapour, Industrie). Sur l'ensemble du portefeuille, 981 sociétés sur 2'009 sont la cible d'initiatives.

Sur les 28 initiatives actuellement en cours, douze ont trait aux problématiques environnementales encourageant notamment les sociétés à produire un rapport sur leurs émissions de gaz à effet de serre (Carbon Disclosure Project), à établir des objectifs de réduction des émissions (Climate Action 100+) ou encore à garantir des pratiques environnementales et sociales appropriées dans les chaînes d'approvisionnement en métaux rares utilisés dans la fabrication de batteries (véhicules électriques, ordinateurs, téléphones portables). Treize initiatives tentent d'encourager les entreprises à renforcer les droits de l'homme et à lutter contre le travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement à l'exemple de KnowTheChain.



6 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La politique d'investissement responsable de la CPCN repose sur quatre piliers : l'engagement actionnarial, l'intégration ESG, l'intégration ODD et, en dernier recours, l'exclusion. Dans ce cadre, elle a analysé son portefeuille sous l'angle ESG et de l'impact climatique. En excluant les liquidités et les prêts, qui ne peuvent être analysés en raison de leur nature, 90% du portefeuille est couvert par cette analyse globale.

6.1 Intégration ESG

La Caisse a passé en revue le positionnement de son portefeuille en termes d'impact environnemental (E), de responsabilité sociale (S) et de gouvernance (G) selon la méthodologie et les critères éthiques d'Ethos. Les actifs couverts par cette analyse représentent près de 63% de la fortune au 31.12.2020, soit 3.1 milliards investis dans plus de 2'000 sociétés.

Sur une échelle allant de A+ à D, A+ étant la meilleure note, le portefeuille de la Caisse obtient un très bon **B+**. Seuls 4% des montants analysés sont actuellement exposés aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures et concernent 165 sociétés.

Le portefeuille est exposé au nucléaire (1.0% des actifs analysés), au charbon (0.4%) et à l'armement (0.5%). Une part de 0.6% est exposée à l'extraction et au transport de gaz et pétrole non conventionnel (sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste ou de l'Arctique). Il est également exposé au Tabac (0.4%), aux jeux de hasard (0.2%) et aux OGM (0.1%).

Conformément aux lois, ordonnances, conventions et accords internationaux signés par la Suisse, le portefeuille exclut les fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions tels que ceux figurant sur la liste de l'ASIR⁹.

Le dialogue avec les entreprises est l'instrument privilégié par la Caisse pour répondre à la problématique de durabilité de ses portefeuilles. Actuellement, plus des deux tiers des sociétés exposées aux secteurs sensibles ou faisant l'objet de controverses majeures sont ciblées par l'engagement actionnarial.

La CPCN met en place progressivement l'intégration de facteurs ESG dans le suivi et l'évaluation de ses placements. La volonté à terme est d'étendre cette analyse à l'ensemble des actifs mobiliers et de confronter les gérants avec les résultats issus de la méthodologie d'Ethos. A ratio "rendement/risque" équivalent, l'application de critères ESG sera favorisée. L'objectif est d'améliorer le score ESG des portefeuilles actions et également des portefeuilles obligataires.

⁹ Association suisse pour des investissements responsables (www.svkv-asir.ch).

6.2 Impact climatique

Portefeuille actions

Au 31.12.2020, le portefeuille actions a une empreinte carbone de 127.1 tonnes de CO₂ équivalent (CO₂e) par millions de chiffres d'affaires, soit inférieure à celle du MSCI World (144.2), principal indice de référence des actions des marchés développés.

La CPCN s'engage à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille actions selon les objectifs intermédiaires suivants :



Immobilier direct

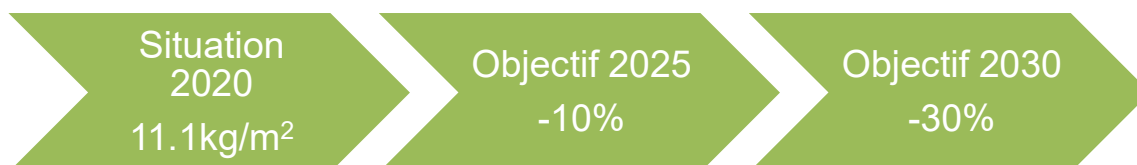
Le secteur du bâtiment génère environ un quart des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. L'analyse du parc immobilier prouve que la CPCN fait partie des bons élèves et est sur la bonne voie avec sa politique de rénovation ambitieuse entamée depuis 2012. Les émissions moyennes de CO₂ pour l'ensemble des bâtiments sont de 11.1kg/m². Cette valeur est 10.1% inférieure à la valeur moyenne des bâtiments de l'ensemble des caisses de pensions (12.3kg/m²) et significativement inférieure au seuil maximum qui était envisagé dans la révision de la loi sur le CO₂.

Lors des rénovations, la Caisse isole l'enveloppe des bâtiments (façades, toiture et fenêtres) et le plafond du sous-sol selon les dernières normes en vigueur chaque fois que la réglementation l'autorise. Elle privilégie également l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, notamment le solaire thermique et photovoltaïque, le chauffage à distance, les pompes à chaleur (PAC) ou encore les pellets.

Elle participe en outre à un projet de recherche et développement sur l'utilisation optimale de l'énergie renouvelable avec PAC en étroite collaboration avec le CSEM, le service de l'énergie cantonal et la Confédération. Enfin, elle a procédé à la certification CECB des bâtiments situés dans le canton de Neuchâtel et les analyse actuellement sous l'angle EPIQR¹⁰.

Ces informations vont permettre d'encore mieux prioriser les rénovations et répondre ainsi à la transition énergétique souhaitée par la Confédération et le canton de Neuchâtel (stratégie climatique cantonale).

La CPCN s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'immobilier direct selon les objectifs intermédiaires suivants :



¹⁰ Méthode de diagnostic de l'état fonctionnel des éléments architecturaux et des installations techniques du bâtiment. Ces informations sont utilisées pour établir la performance énergétique du bâtiment et pour calculer les coûts de remise en état selon différents scénarios de rénovation.

Alignement du portefeuille avec l'objectif de l'Accord de Paris

Analysé sous l'angle du maintien du réchauffement climatique à 2°C, le portefeuille de la CPCN est bien aligné avec le scénario établi par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) en ce qui concerne la production de gaz et la production de voitures à moteur à combustion. Par contre, il n'est pas aligné dans les sept autres secteurs (extraction de pétrole et de charbon, production d'électricité, automobile, aviation, transport maritime, ciment et acier). Il est toutefois dans la moyenne des caisses de pensions.

Afin d'améliorer la conformité de son portefeuille avec l'Accord de Paris, la Caisse pourrait décider d'exclure certains titres ou secteurs. Cependant, en raison de la complexité du thème et la difficulté d'obtenir des mesures précises, une telle approche risquerait d'introduire des biais dans le portefeuille. Par exemple, en favorisant le nucléaire au détriment du charbon pour la production d'électricité, le portefeuille s'alignerait sur le scénario de l'AIE, mais divergerait significativement de la politique climatique de la Suisse.

L'engagement actionnarial, voie choisie par la Caisse dès juillet 2011 auprès des entreprises suisses et dès 2017 à l'international, semble plus pertinent. Il permet en effet d'engager le dialogue avec les entreprises afin d'influencer leur rapport à l'environnement. Des recherches récentes démontrent d'ailleurs que les stratégies d'engagement, si elles sont bien conduites, ont un plus grand potentiel d'impact que les réallocations de portefeuilles (réduction des pondérations de certains titres ou exclusions).

6.3 Engagement actionnarial

L'engagement actionnarial constitue l'axe prioritaire de la politique d'investissement responsable de la CPCN. En tant que membre d'Ethos Engagement Pool Suisse et International, elle privilégie ainsi le **dialogue** avec les entreprises. Cet engagement se traduit par la participation collective à de nombreuses **initiatives** favorisant l'échange, la responsabilisation et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG. Par ce biais, la Caisse veille à privilégier les progrès globaux en matière de durabilité sans se limiter à investir uniquement dans des sociétés pionnières en matière de développement durable.

La très grande majorité des 28 initiatives actuellement en cours ont trait aux problématiques environnementales encourageant notamment les sociétés à produire un rapport sur leurs émissions de gaz à effet de serre (Carbon Disclosure Project), à établir des objectifs de réduction des émissions (Climate Action 100+) ou encore à garantir des pratiques environnementales et sociales appropriées dans les chaînes d'approvisionnement en métaux rares utilisés dans la fabrication de batteries (véhicules électriques, ordinateurs, téléphones portables). D'autres initiatives tentent d'encourager les entreprises à lutter contre le travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement à l'exemple de KnowTheChain ou encore à améliorer la transparence sur la façon dont elles traitent leur capital humain (Workforce Disclosure Initiative).

En tant qu'actionnaire actif, la Caisse exerce **ses droits de vote** selon les principes éthiques d'Ethos sur tous les points à l'ordre du jour lors des assemblées générales des sociétés suisses cotées. A l'international, la Caisse vote selon les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) au travers des directions de fonds dans lesquels elle est investie.

Certes, l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote sont des outils importants de la politique de durabilité du portefeuille et permettent de dialoguer et/ou de faire pression sur les entreprises pour tenter de les rendre compatible avec un réchauffement climatique limité à 1.5°, mais également de manière plus vaste, en abordant les thèmes de la responsabilité sociale et de gouvernance.

Les exemples des dernières décisions prises, sous la pression des actionnaires, par Holcim et Nestlé en matière de stratégie climatique sont des résultats concrets et encourageants sur l'efficacité d'une telle approche (cf 4.1.2 Les dix plus importants contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille). Ils sont également la preuve que l'engagement actionnarial est une stratégie plus responsable que les exclusions qui sont un moyen rapide d'améliorer le score ESG, mais qui risquent de laisser les votes en main d'actionnaires moins attentifs au développement durable. Cependant, en cas de résultats infructueux, d'autres mesures devront être envisagées comme une réduction de la pondération de certaines sociétés voire dans des cas extrêmes l'exclusion.



7 ANNEXE 1 : ODD N° 13 – FICHE D'INFORMATION



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Tous les pays du monde sont témoins de graves répercussions du changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter et ont plus que doublé depuis 1990. Qui plus est, le réchauffement mondial provoque des modifications durables de notre système climatique qui font peser une menace aux conséquences irréversibles si nous n'agissons pas tout de suite.

Cibles

n° 13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale.
n° 13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Indicateurs

Exemples	Evénements naturels très graves, communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, empreinte carbone, émissions de gaz à effet de serre, catastrophes naturelles, etc.
----------	--

Applications

Classes d'actifs mobilières	Par l'engagement actionnarial suisse et international, à l'exemple de Climate Action 100+ et de la participation au Carbon Disclosure Project ; Par l'exercice des droits de vote et la publication du rapport annuel ; Par l'intégration et le contrôle des processus d'investissement durable au sein des portefeuilles de la Caisse.
Immobilier direct	Par le programme d'assainissement des bâtiments et l'amélioration des classes du CECB ; Par le projet de réduction des émissions de CO ₂ de 30% d'ici à 2030 pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ; Par la sensibilisation des locataires aux bonnes pratiques en matière de consommation (compteurs individuels, vannes thermostatiques, etc.).

Mesure de performance

	Définition d'une trajectoire de réduction des émissions de CO ₂ pour l'ensemble du portefeuille de la CPCN.	Réduction de 30% des émissions de CO ₂ d'ici 2030 ; Neutralité carbone en 2050.
Feuille de route (exemples)	Test de compatibilité climatique PACTA.	Mesure des progrès et du positionnement du portefeuille (contrôle tous les 3 ans).
	CECB, assainissement et amélioration de la structure des immeubles.	Réduction d'une à deux classes par bâtiment à l'issue de la rénovation.
	Analyses économique et énergétiques.	Outils d'analyse et d'aide à la décision (EPIQR/Investimmo).
	Implémentation de critères ESG dans les processus d'investissement des gérants d'actifs	Revue annuelle des portefeuilles, mesure indiciaire.

Mots clés

Résilience et adaptation, politiques climatiques, éducation et capacité d'action, fonds vert, renforcement des capacités.

Références

<https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-13-climate-action.html>
<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-13-umgehend-massnahmen-zur-bekaempfung-des-klimawandels.html>

8 ANNEXE 2 : ODD N° 8 – FICHE D'INFORMATION



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Plus de 200 millions de personnes sont aujourd'hui au chômage dans le monde, avant tout les jeunes. Or, l'emploi et la croissance économique contribuent de façon décisive à la lutte contre la pauvreté. La promotion d'une croissance durable et d'une économie verte, ainsi que la création d'un nombre suffisant d'emplois décents, dans le respect des droits de l'homme et des limites planétaires, sont d'une importance primordiale tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés et émergents.

Cibles

n° 8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
n° 8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
no 8.8	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Indicateurs

Exemples	Taux de croissance du PIB par habitant, taux de chômage, soutien à l'insertion professionnelle, accident de travail, intensité du travail, etc.
----------	---

Applications

Classes d'actifs mobilières	Par l'engagement actionnarial suisse et international, à l'exemple de l' initiative Workforce Disclosure ou de celle des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile ; Par l'exercice des droits de vote et la publication du rapport annuel ; Par la sélection de mandataires respectueux s'engageant pour l'équité, la diversité et la formation.
Immobilier direct	Par le respect de l'article 50 LCPFPub ; Par la sélection de bureaux d'ingénieurs, maîtres d'état et tiers engagés (entreprises formatrices).

Mesure de performance

Feuille de route (exemples)	Par le dépôt d'initiatives et de résolutions d'actionnaires relatives au social et au gouvernement d'entreprise.	Succès de l'engagement actionnarial suisse et international (résultats, rapports, sanctions).
	Par le contrôle du respect de loyauté, notamment au sens de l'article 48f OPP2 et ss, et idéalement des principes des mandataires s'engageant pour l'égalité, la diversité, la formation.	Contrôle annuel de la déclaration de loyauté, de l'existence d'une charte, du respect des bonnes pratiques.
	Par l'implémentation des critères ESG dans les processus d'investissements des gérants actifs.	Revue annuelle des portefeuilles, mesure indiciaire.
	Par l'adjudication de travaux à des entreprises formatrices respectant les bonnes pratiques.	Attestation de bonnes mœurs, respect des conditions du MO, déclaration de loyauté.

Mots clés

Croissance du PIB, productivité économique, développement des TPE et PME, utilisation efficace des ressources, plein emploi et travail décent, accès des jeunes à l'emploi et à la formation, exploitation des enfants, traite et travail forcé, droits & sécurité au travail, tourisme durable, accès aux services financiers et d'assurance, aide pour le commerce des PED, pacte mondial pour l'emploi.

Références

<https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-8-decent-work-and-economic-growth.html> / <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-8-dauerhaftes-breitenwirksames-und-nachhaltiges.html>

9 ANNEXE 3 : ODD N° 11 – FICHE D'INFORMATION



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Brève explication

Plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes. 80% de l'activité économique s'y concentre. L'urbanisation s'accompagne de grands défis. L'empreinte écologique est colossale : alors que les villes n'occupent que 3% de la superficie du globe, elles génèrent environ 70% des gaz à effet de serre. Cet objectif s'attache à réduire la charge des polluants des citoyens, avec un effort particulier sur la qualité de l'air et la gestion des déchets.

Cibles

n° 11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès à tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.
n° 11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables pour des établissements humains dans tous les pays.
n° 11.4	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

Indicateurs

Exemples	Taux de vacance, densification, gestion des déchets, qualité du sol bâti, émission de particules dans les villes, etc.
----------	--

Applications

Classes d'actifs mobilières	Par l'engagement actionnarial ; Par l'exercice des droits de vote ; Par l'intégration et le contrôle des processus d'investissement durable au sein des portefeuilles de la Caisse.
Immobilier direct	Par la rénovation et la construction, l'engagement d'offrir une diversité d'appartements et de loyers correspondant aux normes et aux exigences actuelles ; Par l'engagement d'intégrer des matériaux durables lors de la constructions et rénovations ; Par l'application d'une politique de recyclage des matériaux, appareils lorsque cela s'avère possible ; Par le traitement et la gestion des déchets.

Mesure de performance

	Offre d'appartement avec encadrement selon la norme SIA500.	Minimum 20% des appartements du parc de la Caisse d'ici 2030.
	Participation et/ou définition d'un label durable.	Exemples Minergie, CECB, SGNI, SNBS, ImmoLabel, etc.
Feuille de route (exemples)	Préservation des immeubles classés, respect du cadre Unesco pour la préservation du patrimoine.	Conservation à long terme d'immeubles spécifiques dans le patrimoine immobilier de la Caisse.
	Diversité des typologies d'appartements, agencements, catégories de prix, aménagements extérieurs.	Vacant incompressible, sondage de satisfaction des locataires.
	Amélioration de la qualité énergétique des bâtiments.	Charges moins élevées pour les locataires, amélioration des classes énergétiques (CECB).

Mots clés

Accès au logement décent, transports sûrs accessibles et viables, urbanisation durable, préservation du patrimoine, prévention et limitation de l'impact des catastrophes, impact environnemental, accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, développement territorial, politiques intégrées pour des territoires résilients, bâtiments durables et résilients.

Références

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-11-staedte-und-siedlungen-inklusive-sicher.html>

10 ANNEXE 4 : ODD N° 5 – FICHE D'INFORMATION



Egalité entre les sexes

Cet objectif vise à encourager l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le développement économique, à éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris le mariage précoce et le mariage forcé, ainsi qu'à promouvoir des possibilités de participation équitables à tous les niveaux.

Cibles

n° 5.1	Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
n° 5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité, aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
n° 5.c	Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Indicateurs

Exemples	Ecart des rémunérations entre hommes et femmes, part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université, femmes occupant des postes de direction, victimes de violences intra ou extrafamiliales, etc.
----------	--

Applications

Classes d'actifs mobilières	Par l'engagement actionnarial suisse et international, à l'exemple de l'initiative Workforce Disclosure ou de celle des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile, Initiative collective visant à combattre le travail forcé (KnowTheChain), Initiative collective sur le travail forcé des Ouïghours dans les chaînes d'approvisionnement chinoises ; Par l'exercice des droits de vote et la publication du rapport annuel ; Par la sélection de mandataires respectueux s'engageant pour l'équité, la diversité et la formation.
Gouvernance	Par la diversité des fonctions au Conseil d'administration de la Caisse ; Par la diversité des fonctions au sein de la Direction et de l'Administration de la Caisse.

Mesure de performance

	Par le dépôt d'initiatives et de résolutions d'actionnaires relatives au social et au gouvernement d'entreprise.	Succès de l'engagement actionnarial suisse et international (résultats, rapports, sanctions).
	Soutien à l'équilibre famille	Favoriser l'équilibre entre vie privée et professionnelle, télétravail, congé maternité et paternité, etc.
Feuille de route (exemples)	Soutenir la diversité au sein de l'Administration, Direction et Conseil d'administration de la Caisse	Objectif de diversité maximale entre homme et femme
	Entreprise formatrice et engagée	Formation des apprentis, soutien à la formation continue ; Privilégier les entreprises formatrices dans le choix des mandataires (fortune) et lors de l'adjudication de travaux (parc immobilier)

Mots clés

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage forcé et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologie et autonomisation, Politiques d'égalité.

Références

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-11-staedte-und-siedlungen-inklusive-sicher.html>

11 ANNEXE 5 : ANALYSE ESG – OBLIGATIONS

11.1 Fortune analysée

Au 31.12.2020, la fortune investie en obligations est de 1.5 milliard, soit 29.4% de la fortune totale. Elle est répartie dans six portefeuilles au sein de trois classes d'actifs.

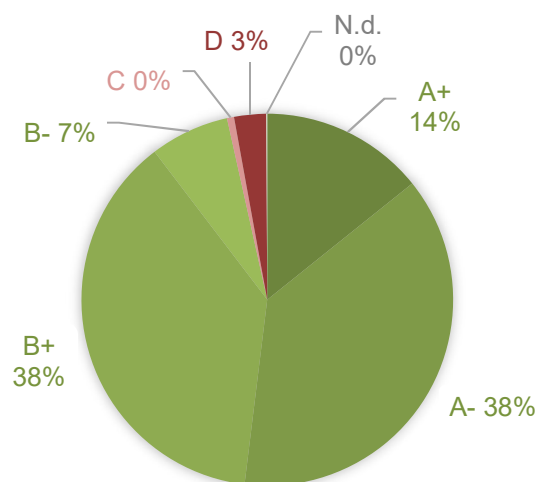
Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	25	1.6%
Non couvert	47	3.1%
Couvert	1'451	95.3%
Total	1'523	

La fortune couverte par l'analyse est de 1.45 milliard, soit un taux de couverture dépassant les 95%. Sans le cash et les positions futures, il avoisine 97%.

11.2 Répartition des ratings

Pour les obligations, l'analyse porte sur 990 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	70	207.0	14%
A-	424	546.8	38%
B+	279	546.9	38%
B-	110	100.1	7%
C	13	8.8	1%
D	88	40.3	3%
N.d.	6	1.3	0%
Total	990	1'451.1	100%



* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

Les sociétés notées A+ à B- représentent 97% du portefeuille. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures n'est que de 3.0% de l'ensemble des obligations.

11.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale du portefeuille global est de 4.49 ce qui correspond à un rating final de **B+**.

11.4 Obligations suisses

11.4.1 Fortune analysée

Au 31.12.2020, la fortune investie en obligations suisses est de 831 millions, soit 16% de la fortune totale. Elle est répartie dans deux portefeuilles.

Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	9	1.0%
Non couvert	2	0.2%
Couvert	821	98.7%
Total	831	

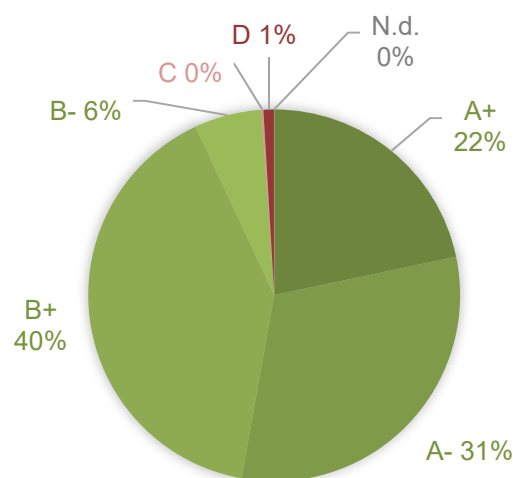
* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

La fortune couverte par l'analyse est de 821 millions, soit un taux de couverture proche de 99%. Sans le cash et les positions futures, il avoisine 100%.

11.4.2 Répartition des ratings

Pour les obligations, l'analyse porte sur 316 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	30	178.0	22%
A-	158	255.3	31%
B+	74	330.2	40%
B-	36	47.9	6%
C	2	1.5	0%
D	15	7.5	1%
N.d.	1	0.1	0%
Total	316	820.6	100%



* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

Les sociétés notées A+ à B- représentent 99% du portefeuille. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures n'est que de 1.0%.

11.4.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale des obligations suisses est de 4.66 ce qui correspond à un rating final de **A-**.

11.5 Obligations gouvernementales en monnaie étrangère

11.5.1 Fortune analysée

Au 31.12.2020, la fortune investie en obligations gouvernementales est de 345 millions, soit 6.6% de la fortune totale. Elle est répartie dans deux portefeuilles.

Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	9	2.5%
Non couvert	3	0.7%
Couvert	334	96.8%
Total	345	

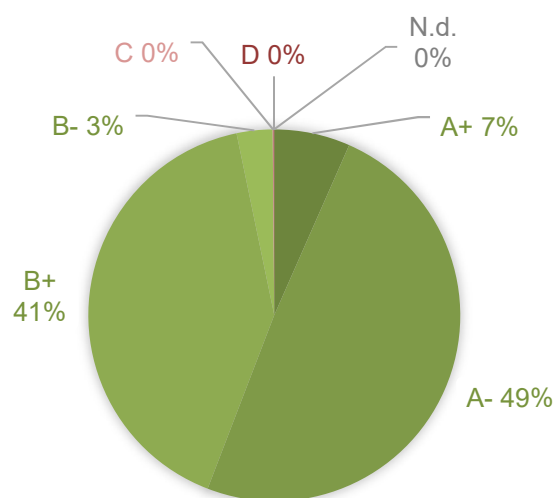
* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

La fortune couverte par l'analyse est de 334 millions, soit un taux de couverture proche de 97%. Sans le cash et les positions futures, il dépasse 99%.

11.5.2 Répartition des ratings

Pour les obligations, l'analyse porte sur 316 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	7	22.0	7%
A-	33	164.4	49%
B+	15	136.5	41%
B-	9	10.4	3%
C	2	0.3	0%
D	2	0.2	0%
N.d.	0	0.0	0%
Total	68	333.8	100%



Les sociétés notées A+ à B- représentent 99.8% du portefeuille. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures n'est que de 0.2%.

11.5.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale des obligations gouvernementales est de 4.59 ce qui correspond à un rating final de **A-**.

11.6 Obligations d'entreprises en monnaie étrangère

11.6.1 Fortune analysée

Au 31.12.2020, la fortune investie en obligations d'entreprises est de 347 millions, soit 6.7% de la fortune totale. Elle est répartie dans deux portefeuilles.

Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	8	2.2%
Non couvert	43	12.3%
Couvert	297	85.5%
Total	347	

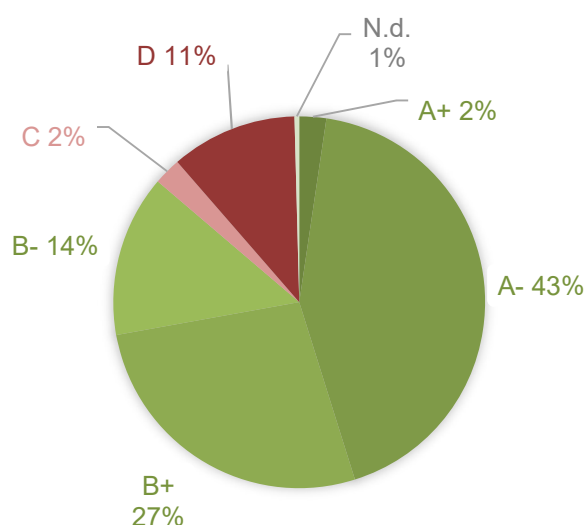
* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

La fortune couverte par l'analyse est de 297 millions, soit un taux de couverture de 85%. Sans le cash et les positions futures, il dépasse 87%.

11.6.2 Répartition des ratings

Pour les obligations d'entreprises, l'analyse porte sur 737 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	39	7.0	2%
A-	301	127.0	43%
B+	219	80.2	27%
B-	82	41.8	14%
C	13	6.9	2%
D	78	32.7	11%
N.d.	5	1.2	0%
Total	737	296.8	100%



* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

Les sociétés notées A+ à B- représentent 87% du portefeuille. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures est de 13%.

11.6.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale des obligations d'entreprises est de 3.95 ce qui correspond à un rating final de **B+**.

12 ANNEXE 6 : ANALYSE ESG – ACTIONS

12.1 Fortune analysée

Au 31.12.2020, la fortune investie en actions est de 1.74 milliard, soit 33.5% de la fortune totale. Elle est répartie dans neuf portefeuilles au sein de trois classes d'actifs.

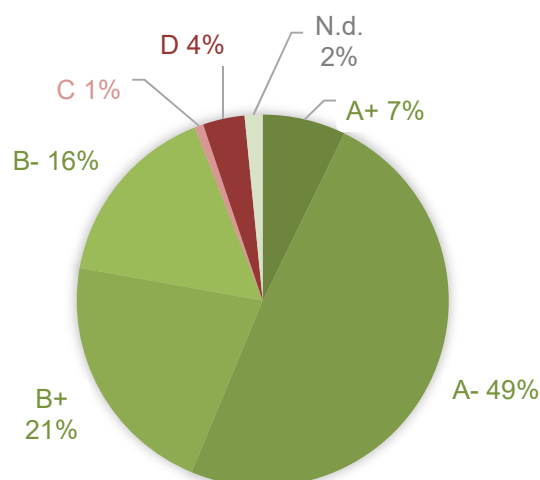
Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	15	0.9%
Non couvert	48	2.8%
Couvert	1'677	96.4%
Total	1'740	

La fortune couverte par l'analyse est de 1.68 milliard, soit un taux de couverture dépassant 96%. Sans le cash et les positions futures, il dépasse 97%.

12.2 Répartition des ratings

Pour les actions, l'analyse porte sur 1'784 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	81	121.3	7%
A-	565	821.8	49%
B+	541	361.5	22%
B-	385	272.4	16%
C	18	12.4	1%
D	134	60.7	4%
N.d.	60	26.5	2%
Total	1784	1'676.6	100%



* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

Les sociétés notées A+ à B- représentent 93% du portefeuille. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures est de 5.0% pour l'ensemble des actions.

12.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale des actions est de 4.30 ce qui correspond à un rating final de **B+**.

12.4 Actions suisses

12.4.1 Fortune analysée

Au 31.12.2020, la fortune investie en actions suisses est de 574 millions, soit 11% de la fortune totale. Elle est répartie dans deux portefeuilles.

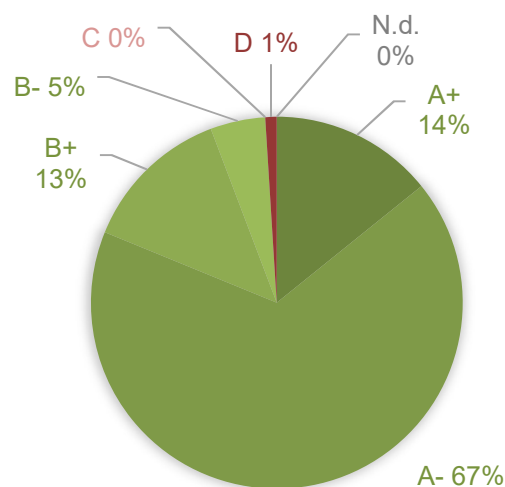
Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	2	0.4%
Non couvert	0	0.0%
Couvert	572	99.6%
Total	574	

La fortune couverte par l'analyse est de 572 millions, soit un taux de couverture de 99.6%. Sans le cash et les positions futures, il est de 100%.

12.4.2 Répartition des ratings

Pour les actions suisses, l'analyse porte sur 188 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	17	81.2	14%
A-	60	382.9	67%
B+	46	74.6	13%
B-	63	27.4	5%
C	0	0.0	0%
D	2	5.6	1%
N.d.	0	0.0	0%
Total	188	571.7	100%



Les sociétés notées A+ à B- représentent 99% du portefeuille. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures n'est que de 1.0%.

12.4.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale des actions suisses est de 4.88 ce qui correspond à un rating final de **A-**.

12.5 Actions internationales

12.5.1 Fortune analysée

Au 31.12.2020, la fortune investie en actions internationales est de 987 millions, soit 19% de la fortune totale. Elle est répartie dans quatre portefeuilles.

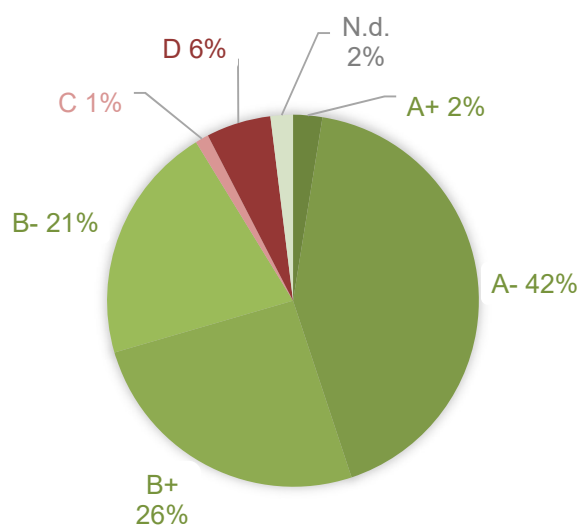
Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	10	1.0%
Non couvert	2	0.2%
Couvert	975	98.8%
Total	987	

La fortune couverte par l'analyse est de 975 millions, soit un taux de couverture proche de 99%. Sans le cash et les positions futures, il avoisine 100%.

12.5.2 Répartition des ratings

Pour les actions internationales, l'analyse porte sur 1'520 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	60	24.6	3%
A-	494	413.4	42%
B+	469	249.7	26%
B-	295	202.3	21%
C	16	11.6	1%
D	131	54.7	6%
N.d.	55	19.0	2%
Total	1520	975.3	100%



* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

Les sociétés notées A+ à B- représentent 91% du portefeuille. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures est de 7.0%.

12.5.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale des actions internationales est de 4.02 ce qui correspond à un rating final de **B+**.

12.6 Actions émergentes

12.6.1 Fortune analysée

Au 31.12.2020, la fortune investie en actions des marchés émergents est de 179 millions, soit 3.4% de la fortune totale. Elle est répartie dans deux portefeuilles.

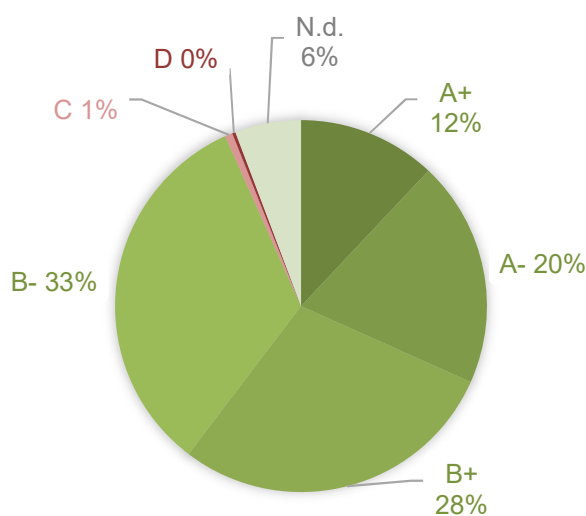
Actifs analysés	Montant (mio. CHF)	%
Cash + futures	3	1.9%
Non couvert	46	25.6%
Couvert	130	72.5%
Total	179	

La fortune couverte par l'analyse est de 130 millions, soit un taux de couverture de 72%. Sans le cash et les positions futures, il avoisine 74%.

12.6.2 Répartition des ratings

Pour les actions émergentes, l'analyse porte sur 85 sociétés différentes. La répartition des ratings ESG est la suivante :

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	4	15.6	12%
A-	16	25.5	20%
B+	28	37.1	29%
B-	27	42.8	33%
C	2	0.8	1%
D	1	0.4	0%
N.d.	7	7.4	6%
Total	85	129.6	100%



* Compte tenu de l'arrondi au million, des différences peuvent apparaître dans les totaux.

Les sociétés notées A+ à B- représentent 93% du portefeuille. L'exposition aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures n'est que de 1.0%.

12.6.3 Rating final

Sur la base de la distribution des ratings, la note finale des actions internationales est de 3.91 ce qui correspond à un rating final de **B+**.